

SÉANCE DU LUNDI 2 FÉVRIER 2015

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le lundi 2 février 2015 à 19h30, à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers, Luc Bélisle, Yves Germain, Jean-Pierre Allard, Vincent Mainville et Jérôme St-Louis.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent, monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2015-02-01
Ordre du
jour

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1) Ordre du jour;
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 janvier 2015;
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 janvier 2015;
- 4) Liste des chèques au 21 janvier 2015;
- 5) Transfert de fonds 02-310-00-411 – Honoraires professionnels: 2000\$ - 1 410\$ = 590\$
02-130-00-212 – Régime de retraite
- 6) Déclaration des intérêts pécuniaires;
- 7) Politique de la famille et des aînés;
- 8) Cobali;
- 9) Centre d'Accès Internet – Emploi d'été Canada 2015;
- 10) Supralocaux Rivière-Rouge - Entente;
- 11) Place aux jeunes;
- 12) Albatros Mont-Laurier;
- 13) Barrage Parc Georges-Painchaud – Contrat de surveillance;
- 14) Barrage Parc Georges-Painchaud – Réfection du barrage;
- 15) Offres de service – Horticole;
- 16) Cour municipale – Adhésion Grand-Remous;
- 17) Programme de la ruralité d'Antoine-Labelle;
- 18) Correspondance;
- 19) Divers :
 - A) Internet haute-vitesse;
 - B) TECQ – Procédurier;
 - C) Site internet – Refonte;
 - D) Résidence pour personnes âgées;
 - E) Règlement d'emprunt – Refinancement;
 - F) Projets TECQ 2014;
 - G) Logo – Site internet;
 - H) CCE – Avis de motion;
 - I) Séance extraordinaire.

Adoptée

2015-02-02

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JANVIER 2015

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 5 janvier 2015 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2015-02-03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 JANVIER 2015

Il est proposé par le conseiller Yves Germain
Appuyé par le conseiller Vincent Mainville
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 8 janvier 2015 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2015-02-04

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES DE JANVIER 2015

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Yves Germain
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le registre des chèques du mois de janvier 2015 soit :

- le registre des chèques général, portant les numéros C1500001 à C1500052, totalisant 59 102.38\$ et portant sur la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2015;
- le registre des chèques salaires, portant les numéros P1500007 à P1500013 (élus), totalisant 3 694.70\$ et les numéros P1500001 à P1500006 et P1500014 à P1500030 (employés) totalisant 15 191.80\$ et portant sur la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2015.

Adoptée

2015-02-05

TRANSFERT DE FONDS

Il est proposé par le conseiller Vincent Mainville
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

D'effectuer un transfert de fonds, du compte 02-310-00-411 – Honoraires professionnels au compte 02-130-00-212 – Régime de retraite de 1410\$.

Adoptée

2015-02-06

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Appuyé par le conseiller Yves Germain
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter, pour dépôt, le rapport des relevés d'intérêts pécuniaires du conseil municipal qui conformément à l'article 360.2 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités sera transmis au MAMOT.

Adoptée

POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AINÉS

Règlement à venir.

2015-02-07

COBALI

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité adhère à COBALI, et ce, pour l'année 2015. De plus, la mairesse Francine Asselin Bélisle agira à titre de représentante au conseil d'administration et Richard Gagnon, directeur général, à titre de substitut.

Adoptée

CENTRE D'ACCÈS INTERNET – Emploi d'été Canada 2015

À suivre lors d'une prochaine séance.

2015-02-08

SUPRALOCAUX RIVIÈRE-ROUGE - ENTENTE

CONSIDÉRANT la rencontre tenue le 15 novembre 2014, entre les maires et les directeurs généraux des municipalités de L'Ascension, Nominique, La Macaza, Lac-Saguay et Rivière-Rouge, afin d'échanger sur les conditions de l'entente à intervenir relativement à l'exploitation du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge en tant qu'équipement supralocal;

CONSIDÉRANT que la sentence arbitrale, émise par la Commission municipale du Québec dans ce dossier, est toujours en vigueur;

Il est proposé par le conseiller Yves Germain
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver le contenu du projet d'entente à intervenir pour une durée de 5 ans débutant le 1^{er} janvier 2015.

Que la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité de Lac-Saguay.

Adoptée

2015-02-09

PLACE AUX JEUNES

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle
Appuyé par le conseiller Vincent Mainville
Et résolu à l'unanimité :

D'accorder un appui financier à Place aux jeunes d'Antoine-Labelle au montant de 109.50\$ qui équivaut à 0.25¢ par habitant (438) afin d'accorder l'occasion pour de jeunes diplômés ou futurs diplômés de découvrir toutes les possibilités qu'offre notre région et qu'il peut être très stimulant de mettre à profit leurs nouvelles compétences pour enrichir le milieu et contribuer au développement de notre collectivité.

Adoptée

2015-02-10

ALBATROS MONT-LAURIER

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité :

D'accorder une aide financière de 50\$ à Albatros Mont-Laurier, organisme voué à l'accompagnement bénévole de personnes en fin de vie ainsi que leurs proches, à l'hôpital, au foyer ou à domicile.

Adoptée

2015-02-11

BARRAGE GEORGES-PAINCHAUD – CONTRAT DE SURVEILLANCE

Il est proposé par le conseiller Yves Germain
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité :

D'accorder à la firme Infra-Conseils le contrat de surveillance du Barrage Georges-Painchaud pour l'année 2015 en conformité avec la réglementation en vigueur au montant de 2500\$ (plus taxes).

Adoptée

* voir en annexe le dossier de présentation – Offres de services - Firma d'ingénierie

2015-02-12

BARRAGE GEORGES-PAINCHAUD - RÉFECTION DU BARRAGE

Il est conseillé par le conseiller Vincent Mainville
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité :

D'accorder le contrat à la firme Infra-conseils, considérant que son offre de service au montant de 18 500\$ (plus taxes) pour la réfection du barrage X0005454 elle la plus basse présentée.

Adoptée

2015-02-13

OFFRE DE SERVICE HORTICOLE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à Luc Gagnon de la ferme horticole de Lac-des-Écorces un contrat de service de 5499\$ (plus taxes) pour l'entretien estival des différents endroits spécifiés dans le formulaire de soumission 2015.

Adoptée

2015-02-14

COUR MUNICIPALE – ADHÉSION GRAND-REMOUS

ATTENDU l'entente intermunicipale portant sur la délégation à la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle de la compétence pour établir une cour municipale et sur l'établissement de cette cour signée le 30 mai 2013 par les municipalités de Ferme-Neuve, Kiamika, Lac-des-Écorces, Lac-du-Cerf, Lac-Saguay, Lac-Saint-Paul, La Macaza, L'Ascension, Mont-Saint-Michel, Nominingue, Notre-Dame-de-Pontmain, Notre-Dame-du-Laus, Rivière-Rouge, Sainte-Anne-du-Lac, Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles et la MRC d'Antoine-Labelle;

- ATTENDU que la municipalité de Chute-Saint-Philippe a également adhéré via le décret 925-2014 à la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle selon les mêmes modalités de ladite entente signée le 30 mai 2013 par les municipalités ci-dessus énumérées;
- ATTENDU la résolution R-1901-375 de la municipalité de Grand-Remous, laquelle désire adhérer à la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle, ainsi qu'à l'entente intermunicipale portant sur la délégation à la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle de la compétence pour établir une cour municipale et sur l'établissement de cette cour;
- ATTENDU que l'article 18.1 prévoit que toute autre municipalité désirant adhérer à la présente entente pourra le faire si elle obtient, par résolution, le consentement de la majorité des municipalités déjà parties à l'entente;
- ATTENDU le paragraphe b) de l'article 18.1 de l'entente qui prévoit qu'une municipalité peut adhérer à l'entente existante ou à de nouvelles conditions d'adhésion dont les municipalités peuvent convenir entre elles;
- ATTENDU que des modalités différentes ont été convenues entre la MRC d'Antoine-Labelle et la municipalité de Grand-Remous, lesquelles sont reproduites au projet d'Annexe A dûment accepté pour dépôt;
- ATTENDU que la municipalité de Lac-Saguay est favorable à cette adhésion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Bélisle appuyé par Jérôme St-Louis et résolu à l'unanimité d'accepter l'adhésion de la municipalité de Grand-Remous à l'entente intermunicipale portant sur la délégation à la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle de la compétence pour établir une cour municipale et sur l'établissement de cette cour ainsi qu'à son Annexe A.

Adoptée

2015-02-15

PROGRAMME DE LA RURALITÉ DU CLD D'ANTOINE-LABELLE

Il est proposé par le conseiller Vincent Mainville
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité présente un projet dans le cadre du *Programme de la ruralité d'Antoine-Labelle* au montant 20 540\$ avec une participation de 11 040\$ de la municipalité et une demande de subvention de 9500\$.

Adoptée

CORRESPONDANCE

DIVERS

A) INTERNET HAUTE VITESSE

Des discussions ont lieu et le processus suit son cours.

B) TECQ - PROCÉDURIER

Des discussions ont lieu.

C) SITE INTERNET - REFONTE

Le coût du projet sera présenté lors d'une séance ultérieure.

D) RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES

Les démarches ont débuté, le processus suit son cours.

E) RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Le sujet est remis à la séance du mois de mars 2015.

F) PROJETS TECQ 2014

Résolution à venir

2015-02-16

G) LOGO – SITE INTERNET

Il est proposé par le conseiller Vincent Mainville
Appuyé par le conseiller Yves Germain
Et résolu à l'unanimité :

De faire des démarches auprès de Carmen Lepage Multimédia afin de faire une refonte du site internet de la municipalité et une modification au logo.

Adoptée

H) CCE – AVIS DE MOTION

Le conseiller Luc Bélisle dépose un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ultérieure un amendement au règlement numéro 2014-03, portant sur la constitution du comité consultatif sur l'environnement, et ce, afin d'y ajouter un article.

* Le directeur général avise le conseil qu'une séance extraordinaire se tiendra le vendredi 13 février 2015 à compter de 16h00.

Les points à l'ordre du jour seront : Édifice St-Hugues : Soumission ascenseur
Amendement au Règlement numéro 2014-03

2015-02-17

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée. Il est 20h30.

Adoptée

Francine Asselin-Bélisle, mairesse

Richard Gagnon, directeur général

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussignée Richard Gagnon, directeur général certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes de la résolution 2015-02-04.

Richard Gagnon, directeur général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Asselin-Bélisle, mairesse